Ecole Sainte Thérèse 11 Côte Aux Goupils 22 170 Plouagat

Tél: 02-96-74-17-86

 $\underline{eco22.ste\text{-}therese.plouagat@enseignement\text{-}catholique.bzh}$





C'est la rentrée 2019 -2020 !

Chers parents,

Les vacances commencent à peine et nous pensons déjà à la rentrée prochaine. Aussi, il est temps de vous transmettre quelques informations pratiques liées à la scolarité de votre ou de vos enfants.

Accueil rentrée

La rentrée est fixée au <u>LUNDI 02 septembre 2019.</u> Afin de favoriser l'accueil des enfants et des parents, nous nous retrouverons autour d'un café entre 8 h 45 et 9 heures 30. Les parents pourront ainsi prendre contact avec les enseignantes et les différents parents membres des associations.

Organisation pédagogique

Classe TPS, PS,MS Julie Janecka aidée par Géraldine Huet, ASEM

Classe MS/GS: Cécile Fouliard et Alixia Madec

Cécile travaillera à $\frac{3}{4}$ temps. Elle sera remplacée par Alixia le jeudi.

Elles seront aidées par Laetitia Coutellec, ASEM

Classe CP/ CE1 : Anne-Cécile Touzé et Cécilia Cristerna

Cécilia sera en classe le lundi et mardi et Anne-Cécile le jeudi et le vendredi.

Classe CE1/CE2 Marie Aubert et Alixia Madec

Marie travaille à \(\frac{3}{4}\) temps. Elle sera remplacée par Alixia le mardi.

Classe CM1/CM2: Christelle Le Foll

Décharge de direction : le lundi matin et le mardi matin.





Horaires de l'école

Voici les horaires à respecter



Accueil échelonné: 8h30 -8h45 : directement en classe pour les maternelles Sur la cour à partir du CP.

Pour les parents des primaires, merci de laisser vos enfants sous le préau et de ne pas entrer sur la cour.

Horaires de classe: Matin 8h45 -11h50 Après-midi 13h20 – 16h30

Un enfant de maternelle n'a pas le droit de quitter l'école sans être accompagné par un adulte. Seules les enseignantes ouvrent le portail et assurent ainsi les surveillances de sortie. Les enfants qui rentrent à la maison le midi devront être récupérés pour <u>11h50</u> au plus tard, sinon ils seront conduits à la cantine. Pour les enfants de primaire autorisés à sortir seul de l'école, une autorisation sera indispensable.

Pour les enfants qui mangent à la maison, leur retour à l'école se fera pour 13h10 au plus tôt. Au retour de l'école, c'est à vous d'ouvrir le loquet du portail et de le refermer.



Sécurité aux abords de l'école

Pour des raisons de sécurité, <u>aucun enfant</u> ne doit être <u>déposé et laissé seul</u> sur la cour de l'école si aucune enseignante ne s'y trouve. (le matin à 8h30 ainsi que le midi au retour du repas).

Les enfants laissés seuls par leurs parents sur la cour de récréation le matin se verront facturer la garderie.

Les écoles doivent doit être désormais fermées à clefs lors des temps de classe. Il est donc important que vous respectiez les horaires du matin notamment pour déposer les enfants.

Le portail ferme à la sonnerie des primaires à 8h45 (pour les maternelles et les primaires.) Merci d'anticiper votre arrivée.

Circulation aux abords de l'école :

Pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter les panneaux de circulation implantés ainsi que les places de parkings. Il vous est possible de **<u>DEPOSER</u>** votre enfant devant le portail mais en aucun cas de stationner, **<u>NI</u>** de stationner derrière les voitures des enseignantes.



Transport Scolaire



Les personnes souhaitant utiliser le transport communal doivent s'adresser à la mairie de Plouagat. Le transport est assuré tous les jours de classe. Le car passera à 16h45 pour récupérer les enfants le soir.

Restaurant scolaire



Les élèves déjeuneront à la cantine municipale pour ceux qui le souhaitent. Le repas est de 2,70 € pour les enfants habitant Plouagat et 3.90 € pour les enfants de Plouagat mangeant occasionnellement à la cantine.

Pour les enfants n'habitant pas Plouagat, le tarif est de 3.90 €, (5.50 € en occasionnel).

Les enfants qui mangent à la cantine <u>doivent obligatoirement</u> être inscrits auprès de la mairie. Des contrôles réguliers ont lieu tout au long de l'année scolaire. La mairie nous demande de leur faire parvenir les listes des enfants mangeant à la cantine chaque mois.

Garderie

Le matin, elle accueillera les enfants à partir de **7 h 30** et sera assurée par Géraldine (qui est aussi ASEM en classe de TP/PS/MS) Nous vous précisons que tout enfant arrivant avant 8 h 30 doit se rendre à la garderie. **Aucun enfant n'est autorisé à rester seul sur la cour.**

Les enfants laissés seuls par leurs parents sur la cour de récréation le matin se verront facturer la garderie.

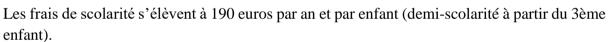
Le soir, elle fonctionnera jusqu'à **19h00** et sera assurée par deux ASEM jusque 17h30, Natacha et Laetitia, afin de séparer les maternelles et les primaires (possibilité pour les primaires de commencer les devoirs en autonomie).

Coût : 0.85 € la demi-heure. Toute demi-heure commencée sera facturée.

Tout dépassement d'horaire (au-delà de 19h00) sera facturé 5 € le quart d'heure par enfant.

<u>Le goûter sera fourni par la famille</u>. Si votre enfant oublie son goûter, l'école lui fournira mais celuici vous sera facturé 1 euro : cela doit être occasionnel !

Scolarité





Pour simplifier le paiement de la scolarité, celui-ci se fait pour tous par prélèvement automatique sur 10 mois à compter du mois d'octobre 2019.

<u>Si vous avez fourni un RIB l'an dernier et qu'il n'y a pas de changement, vous n'avez rien à faire. Le cas contraire, merci de fournir un RIB à la rentrée.</u>

Chaque mensualité comprendra les frais de scolarité (190 euros) ainsi que le coût des fichiers scolaires (et d'un dictionnaire pour les CE1) de la GS au CM2.

Vous recevrez la facture de scolarité courant septembre.

Absence des élèves

Si votre enfant manque momentanément l'école, nous vous demandons de bien vouloir nous **prévenir**, par écrit ou par téléphone, ou via la boite mail de classe et d'indiquer les motifs de son absence. Les parents dont les enfants doivent régulièrement quitter l'école sur temps scolaire (orthophoniste...) voudront bien se faire connaître auprès de leur enseignante.

Toute absence, même d'une demi-journée, doit être justifiée par un écrit (certificat médical ou autre). Les absences de longue durée (pour convenance personnelle) seront automatiquement signalées à l'Inspection Académique pour les enfants de primaire.

ACCUEIL DES TPS (nés en 2017)

Les enfants de TPS (nés en 2017) seront accueillis le lundi matin et le jeudi matin tout le premier trimestre. Afin de leur faire un accueil favorisé, nous gardons leur premier jour de rentrée <u>le lundi 2 septembre au matin.</u>

Renseignements divers:

La directrice sera à la disposition des familles le vendredi 30 août de 14h à 16h.

Pour tout renseignement, appelez le 02-96-74-17-86 ou par mail :

CLASSE CE2-CM

eco22.ste-therese.plouagat@enseignement-catholique.bzh

ATTENTION, de nouvelles adresses mail pour les classes, en lien avec le site internet de l'école, les anciennes ne seront plus utilisées



CLASSE TPS/PS/MS laclassedejulie@ecolesaintethereseplouagat.fr

CLASSE MS/GS laclassedececile@ecolesaintethereseplouagat.fr

CLASSE CP/CE1 laclassedeacecile@ecolesaintethereseplouagat.fr

CLASSE CE1-CE2 laclassedemarie@ecolesaintethereseplouagat.fr

laclassed echristelle@ecolesa intethere seplouagat. fr

Le dialogue est une condition de réussite de votre enfant. L'équipe est donc à votre disposition pour échanger sur son travail, si vous le souhaitez, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignante concernée.

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES :

A garder précieusement!

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre
Toussaint	Vendredi 18 octobre 2019 au
	Lundi 4 novembre 2019
Noël	Vendredi 21 décembre 2019 au
	Lundi 7 janvier 2020
Hiver	Vendredi 14 février 2020 au
	Lundi 2 mars 2020
Printemps	Vendredi 10 avril 2019 au
	Lundi 27 avril 2019
Pont de l'ascension	Du mardi 19 mai 2019 au
	Lundi 25 mai 2019
Fin des classes	Vendredi 03 juillet 2019



Le départ en vacances a lieu après la classe, le jour indiqué, La reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les médicaments sont interdits à l'école.

(B.O. HS du 6 janvier 2000)

Pensez qu'on ne sait pas qui les avale vraiment. Les élèves peuvent également se les faire goûter!

Ceux prescrits, dans le cadre d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé), peuvent être donnés lors de pathologies lourdes.

Les enseignantes ne sont pas habilitées à en donner



VÊTEMENTS et FOURNITURES

Veuillez marquer les habits de vos enfants pour éviter les échanges. (De plus en plus d'élèves possèdent les mêmes vêtements !)

